



UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'AVENIR

Hasnonaises, Hasnonais,

En mars prochain, vous serez appelés aux urnes afin d'élire vos nouveaux représentants au sein du conseil municipal pour une période de 6 ans. Il s'agit d'un événement déterminant pour l'avenir de notre commune.

Conscient de la nécessité de proposer un nouveau projet aux hasnonais et hasnonaises, j'ai l'honneur de vous annoncer la candidature de la liste "Nouveau Souffle pour l'Avenir" que je mènerai jusqu'aux prochaines échéances. La liste NSA respectera la parité et sera composée d'hommes et de femmes impliqués dans la vie locale. Notre seule ambition est de définir ensemble l'avenir de notre commune en menant une politique volontariste et transparente dans le respect et la tolérance. Notre liste apolitique, totalement représentative de la population hasnonaise se veut porteuse d'espoirs!

Depuis plusieurs mois maintenant, nous travaillons sur un programme ambitieux mais réaliste. Aucune proposition ne sera avancée sans pouvoir être financée ! Bien entendu, nous sommes guidés par une vision de la commune qui anime en permanence notre action. Du développement économique, en passant par la jeunesse, le périscolaire, les aînés ou encore la politique sociale et l'équilibre budgétaire...notre programme que vous découvrirez dans les prochaines semaines sera le fruit d'un travail mûrement réfléchi. Favoriser l'engagement de chacun dans la vie de notre commune. Voilà la motivation qui anime notre action.

Pour les candidats de la liste NSA,
Jean-Marc MOLLET



Voter en 2014 :

La marche à suivre:

L'inscription sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année, jusqu'au 31 décembre 2013 inclus pour les scrutins de 2014.

Vous êtes nouvel arrivant dans la commune, vous venez d'avoir 18 ans ou vous les aurez au plus tard le 28 février 2014, vous avez déménagé récemment - y compris à l'intérieur de la commune - : vous êtes invités à vous présenter en mairie, au service de l'Etat-Civil, munis des pièces justificatives suivantes :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription) ;
- Justificatif de domicile récent (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.).

Les demandes d'inscription doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes dans l'impossibilité de se déplacer peuvent adresser leur demande par correspondance, à l'aide du formulaire prévu à cet effet, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale, et dont la situation n'a pas changé, n'ont aucune formalité à accomplir.

Les inscriptions déposées en 2013 permettront de voter à compter du 1er mars 2014.

Cas particuliers:

Les ressortissants des autres états membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires, en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date du 31 décembre 2013.

Contactez nous :

Par mail: **nsa2014@laposte.net**

Téléphone : **06.46.30.29.07**